

BARÈME GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	6.5%	7.5%	8.5%	
En % HT de l'encaissement	5.42%	6.25%	7.08%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Réédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers (Hors locations meublées)	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	●	●	2,50 € TTC / mois / CRG
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	●	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	●	●	90 € TTC/visite
Paieement trimestriel des charges de copropriété auprès du syndic	○	○	●	100 € TTC
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	●	3 € TTC/m ² (logement vide) 5 € TTC/m ² (logement meublé)
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	●	90 € TTC/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	●	90 € TTC/heure
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90 € TTC/heure
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	○	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	120 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	○	100 € TTC/heure
Assurance Loyers Impayés	*	*	*	A compléter

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

* Prestation optionnelle

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte (1) et Meublée (1) en zone « très tendue » et en zone « tendue »

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 10 ou 12 € TTC dans la limite du décret d'application de la loi ALUR de 2014.
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10€/m² TTC (dans la limite du décret d'application de la loi ALUR de 2014), en zone tendue	12€/m² TTC (dans la limite du décret d'application de la loi ALUR de 2014), en zone très tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m² TTC	
Avenant au bail à la charge du demandeur	3€/m² TTC	

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	200 € TTC	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10€/m² TTC (dans la limite du décret d'application de la loi ALUR de 2014), en zone tendue	12€/m² TTC (dans la limite du décret d'application de la loi ALUR de 2014), en zone très tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m² TTC	
Avenant au bail à la charge du demandeur	3€/m² TTC	

Honoraires de location parking	300 € TTC (150 € TTC charge du locataire et 150€ TTC charge du propriétaire)
Honoraires de location box	400 € TTC (200 € TTC charge du locataire et 200€ TTC charge du propriétaire)
Honoraires de location et rédaction du bail pour les baux commerciaux et professionnels	17 % HT soit 20,40 % TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur et/ou bailleur selon les termes du bail
Pour les renouvellements de baux commerciaux ou professionnels	1 mois de loyer HT hors charges , à la charge du preneur et/ou bailleur selon les termes du bail

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

En cas de délégation de mandat, le barème de l'agence mandante s'applique.

Tarifs HT au 05/11/2014 (TVA : 20,00 %) Barème établi au 1^{er} Janvier 2022



Les prix sont communiqués honoraires de négociation et TVA à 20.00 % inclus
Barème établi au 1^{er} avril 2025

VENTES

**Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction
(Honoraires maximums conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022 relatif à
l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une
transaction immobilière)**

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL TTC	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL TTC	TERRAINS A BATIR TTC
Jusqu'à 40 000 €	15 %	10 %	10 %
Jusqu'à 120 000 €	10 %	10 %	10 %
Jusqu'à 200 000 €	7 %	10 %	10 %
Jusqu'à 300 000 €	6 %	10 %	10 %
Jusqu'à 400 000 €	5.5 %	10 %	10 %
Jusqu'à 500 000 €	5 %	10 %	10 %
Au-delà de 500 001 €	4.5 %	10 %	10 %

Charge de la rémunération

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandant), la rémunération sera à la charge du mandant

Dans tous les cas, la rémunération est incluse dans les prix affichés

CENTURY 21 AES Conservatoire, SARL LGT Immobilier 112 avenue de la Division Leclerc 92160 Antony code NAF 68 31 Z capital 5000€ SIREN 534 584 974 -RCS Nanterre -carte professionnelle T CPI 9201 2018 000 023 466- Caisse de garantie RCP VERSPIEREN-ALLIANZ

CENTURY 21 AES Centre, SAS J&J Immobilier 38 avenue Aristide Briand 92160 Antony code NAF 68 31 Z capital 5000€ SIREN 834 290 595 - RCS Nanterre -carte professionnelle T CPI 9201 2018 000 024 505- Caisse de garantie RCP VERSPIEREN-ALLIANZ

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21